

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014

Présents : MM. MAGENDIE Michel, LAMY-MASCAROU Claude, BITAILLOU Guy, CANO Alain, Mmes BESTI Pascale, POUTS Elisabeth, MM. CAZENAVE Pierre-Alexandre, DE SOUSA Helder, LADEVEZE Thierry, Mmes

Absents :

Excusés : Mmes COURDE Sylvie, LARROUTUDE Marie, SINSAU-PARFAIT Jacqueline, LEBLOND Didier qui donne pouvoir à M. MAGENDIE Michel, DUMARTIN Pascal qui donne procuration à M. CANO Alain.

Secrétaire de séance : Mme Pascale BESTI

Ouverture de la séance à 21h03

CONTRAT D'ASSURANCES

Jusqu'à ce jour des contrats d'assurances pour la commune exceptés la nouvelle cantine et le camion de M. RABERIN, avaient été souscrits auprès de GROUPAMA.

Pour l'ensemble des bâtiments et le véhicule susvisé, la commune a contacté la Société Mutuelle d'Assurances des Collectés Locales (SMACL)

Un devis a été établi par chacun des assureurs sus nommés.

Au titre de l'année 2014 la prime d'assurance auprès de GROUPAMA s'élève à 6 074,73€

Après une mise en concurrence entre GROUPAMA et la SMACL les propositions ont été les suivantes :

GROUPAMA 4 642,77 € franchise 842€

SMACL 4 322,27 € franchise 300€

Dans l'offre de la SMACL est intégré une assurance pour les bénévoles ce qui n'est pas prévu par GROUPAMA

Il a été décidé à l'unanimité de valider la proposition de la SMACL.

Voté à l'unanimité.

PLAN LOCAL DE RANDONNEE (PLR)

La communauté de commune du Pays de Morlaàs a mis en place un comité de pilotage organisant ainsi des réunions dans les communes en prévision de la refonte du PLR.

Il a été proposé un concept de « rando-dessin » afin de valoriser le patrimoine naturel encourageant ainsi le public à venir sur le territoire.

Le deuxième objectif est d'obtenir des labellisations de certains sentiers.

Une proposition de passerelle sur le Gabas permettant de relier Gabaston et Sedzère à été également proposée.

Toutes ces propositions seront soumises à un vote en janvier à la CCPM. Si un avis favorable est donné, les travaux de mise en place pourraient être réalisés à l'automne 2015.

AUTORISATION BUDGETAIRE

Il s'agit de permettre au Maire de régler les dépenses de fonctionnement et d'investissement qui peuvent survenir avant que ne soit voté le budget 2015n et ce dans la limite du quart du budget 2014.

Voté l'unanimité.

PROGRAMME D'ELAGAGE

Il est proposé de poursuivre les travaux d'élagage commencés en 2012 sur la commune. Les travaux pourraient être confiés à l'entreprise BOURDE-BARRERE d'Espéchède pour un coût de 80€ de l'heure HT.

La proposition est à étudier par la commission voirie

URBANISME

Pour information, à partir du 1^{er} juillet 2015, les communes membres d'intercommunalités de plus de 10 000 habitants devront instruire elles-mêmes leurs autorisations d'urbanisme.

L'exercice de cette compétence obligatoire se fera à partir du 1^{er} janvier 2017 pour les communes déjà dotées d'une carte communale mais n'ayant pas encore pris la compétence : « délivrance des actes d'urbanisme au nom de la commune ».

Prendre en compte la volonté de mutualiser les services par l'intercommunalité.

Par ailleurs, M. PAULIEN souhaite acheter une parcelle de 500 m² environ en suivant de l'endroit où est établi son élevage. Il s'agit d'un chemin rural.

Ce chemin avait été situé pour partie sur la commune de Sedzère et pour partie sur la commune de Gabaston. Après vérification il s'agit d'une erreur qui a été rectifiée par les services du cadastre.

En 2012 il avait été proposé, par délibération du conseil municipal, un prix de 1 euro le m².

Et quoiqu'il en soit le chemin appartenant au domaine public une enquête publique devra être effectuée.

Voté à l'unanimité.

CONVENTION CLUB FC2VALLEES ET ASSOCIATION DES CHASSEURS

L'ancien local du foot a été mis à la disposition des chasseurs.

Une convention a été rédigée pour établir les modalités de gestion de ce local, par une répartition des tâches et charges entre les deux associations.

Pour les grandes lignes, la mise à disposition sera gratuite, pour une durée initiale d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Chaque association pourra résilier la convention sous réserve de respecter un préavis.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION SDEPA

Les nouveaux statuts du SDEPA ont été adoptés.

Est ainsi manifestée, entre autres, la volonté de réaliser des achats groupés d'électricité avec les départements limitrophes.

Pour en profiter il conviendra de voter ces nouvelles dispositions.

Il est prévu également, par ces nouveaux statuts, d'étendre le champ d'intervention du SDEPA.

Il convient donc de rester adhérent au SDEPA.

Voté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE (Dégrèvement auto-entrepreneur).

Lors de la réunion du conseil municipal du 19/09/2014, il avait été décidé d'ajourner la régularisation demandée pour un dégrèvement accordé à un auto-entrepreneur et ce, par manque d'information.

Il est aujourd'hui demandé d'autoriser une opération d'ordre de 323 euros (aucun débours) pour régularisation.

Voté à l'unanimité

SANTE AU TRAVAIL

Une nouvelle convention santé au travail a été proposée aux collectivités.

Mais aucun changement ne concerne les petites communes (50€ par an et par agent)

Voir à améliorer les conditions de travail de M. RABERIN pour en intégrer le coût dans le budget (achat d'un siège plus adapté).

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Mme Jacqueline SINSAU-PARFAIT demande à ce que soit procédé à un nettoyage à fond de l'église et d'installer une armoire de rangement.

A noter qu'en raison d'un changement de normes, le pare-foudre actuel n'est plus conforme.

BILAN DES COMMISSIONS

Commission Bâtiments :

Des dégradations volontaires ont été constatées à l'école. Les réparations nécessaires ont été effectuées en suivant.

Un vitrail de l'église a été endommagé par des jets de cailloux.

Commission Voirie :

Commission Animation :

Retour sur le bilan positif du défi sport. La commune a été placée à la troisième place au niveau régional et 1^{ère} au niveau départemental.

Commission Affaires Scolaires :

Des aménagements divers sont encore à réaliser pour peaufiner les TAP dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Le fournisseur de repas ANSAMBLE apporte satisfaction aux parents d'élèves et aux enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h48.